



Livraison d'un objet à valeur supérieur.

Par **log_old**, le **28/06/2007** à **18:10**

j'ai acheté un caméscope modèle d'exposition .Au moment de le mettre dans sa boîte le vendeur s'est trompé et a glissé un modèle plus cher .

Le vendeur a appelé ce matin chez moi et veut que je rapporte l'objet .

1 j'ai offert le caméscope , je ne l'ai plus .

2 la personne qui le possède habite relativement loin et le magasin est à 60 km de chez moi .
suis-je obligé de le rendre et si oui , puis-je me faire rembourser mes frais kilométriques?

Par **Jurigaby**, le **28/06/2007** à **21:47**

Bonjour.

ALors, effectivement, vous avez l'obligation de le rendre.

Maintenant s'agissant des frais kilométriques,je ne vois pas de textes régissant une telle situation, alors je ne sais pas trop.

Vous ,pouvez toujours essayer de négocier..